

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2025**

Délibération n° 2025-03-37

Date de la convocation : 17 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de procurations : **5**
Votes : **19**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-trois mai deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, LESCOUANE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETIN Pascale, procuration à SEUX Christian
TEYSSIER Michel, procuration à THOUMY Denis
CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève
LARGERON Olivier, procuration à FAURE Pascal
EBOLI Laure, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250523-2025-03-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Absent excusé : SANTIAGO François

Secrétaire :

BESSON Hélène

OBJET : TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs de la cantine scolaire pour la prochaine année scolaire 2025/2026.

Par ailleurs, il informe que les services ont fait remonter le manque de sérieux de plusieurs familles qui ne respectent pas les délais et modalités de réservation ou annulation et de paiement des repas de leurs enfants en ligne. Afin de remédier à cela, il est proposé de mettre en place une surfacturation engendrant des pénalités pour les familles qui n'inscrivent pas, n'annulent pas ou ne paient pas dans les délais impartis et figurant dans le règlement intérieur du service de restauration scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, pour l'année scolaire 2025-2026, **APPLIQUE** les tarifs suivants :

Abonnement annuel 4 jours pour l'école de l'Etang :

QF de 0 à 499 : 111,20 € soit 10 mensualités de 11,12 € (surfacturé 13,35 €)

QF de 500 à 999 : 139,00 € soit 10 mensualités de 13,90 € (surfacturé 16,70 €)

QF de 1 000 et + : 630,00 € soit 10 mensualités de 63,00 € (surfacturé 75,00 €)

Repas occasionnel pour les 2 écoles :

QF de 0 à 499 : 0,80 € le repas (surfacturé 1,08 €)

QF de 500 à 999 : 1,00 € le repas (surfacturé 1,30 €)

QF de 1 000 et + : 5,10 € le repas (surfacturé 6,65 €)

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 23 mai 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance
Hélène BESSON